

Règlement du concours « Jeu concours Tommy Hilfiger montre Gigi Hadid »

Du 14 septembre au 11 octobre 2016

La Société 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 44, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329 agissant pour son compte et pour celui de ses filiales de vente

MOVADO GROUP France, société par actions simplifiée au capital de 1 557 844,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 488 820 515 00028, dont le siège social est établi au 47 Rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS – France.

Organisent un jeu intitulé « Jeu concours Tommy Hilfiger montre Gigi Hadid » qui se déroulera du 14 septembre au 11 octobre 2016 sur le site gallerieslafayette.com:

ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, MOVADO GROUP PVH France et HILFIGER STORES FRANCE, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION

Il est possible de participer à ce jeu concours à travers deux canaux distincts et de façon non cumulative. Pour l'enseigne Galeries Lafayette, il suffit de :

- remplir correctement le bulletin de participation sur le site gallerieslafayette.com en indiquant ses noms, prénoms, adresse, code postal, ville et toutes les autres informations qui y figurent.

Aucun envoi de bulletin de participation par courrier ne sera accepté. Tout bulletin incomplètement ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs), indéchiffrable ou raturé sera éliminé.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Le site Galeries Lafayette organisent un tirage au sort de façon aléatoire le 12 octobre 2016. Les bulletins ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1&2). Il sera tiré autant de bulletins que nécessaire pour l'attribution des dotations mises en jeu, soit un gagnant par magasin Galeries Lafayette et GL.com.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

7 lots Tommy Hilfiger composés d'une montre :

- Montre Tommy Hilfiger x Gigi Hadid, Réf. 1781722, 3 Aiguilles, Diamètre 38 mm, 3 ATM, 175 €

Magasins enseigne Galeries Lafayette participant : GL Nantes, GL Lyon Bron, GL Lyon Part Dieu, GL Strasbourg, GL Toulouse, GL Nice Cap 3000 et GL.com.

Le lot est strictement personnel et non cessible, il ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé contre tout autre article ou service. Si le lot était indisponible, les sociétés organisatrices se réservent le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

La valeur du lot est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Le gagnant sera informé par Email à l'adresse figurant sur le bulletin de participation ou à défaut par téléphone dans un délai d'un mois à compter du tirage au sort.

Passé un délai de 2 mois après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE VI – DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance les sociétés organisatrices à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la société organisatrice et ses partenaires en cas d'acceptation seront destinataires des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant aux 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL - Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse relaiscil.4@gallerieslafayette.com

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - RESPONSABILITE

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Les sociétés organisatrices ne seraient pas tenues responsables si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à *Paris*

Le *30/08/2016*